

CONFERENCE INTERNATIONALE DES ONG UNESCO DECEMBRE 2016

CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITE DES ONG EN PARTENARIAT OFFICIEL AVEC L'UNESCO A L'ELABORATION DU 39 C/5

Par lettre circulaire du 18 avril 2016, la Directrice générale a lancé une consultation sur le Projet de programme et de budget pour 2018-2021 (39 C/5) notamment auprès des ONG entretenant des relations officielles avec l'UNESCO. 84 réponses d'ONG, fondations et autres institutions similaires sont parvenues au Secrétariat avant le 20 mai 2016.

Conformément aux Directives relatives aux relations entre l'UNESCO et les ONG (2012), la Conférence Internationale des ONG (CIONG) est invitée à adresser une réponse collective à la Directrice générale. Cette contribution présente d'abord une synthèse rapide des réponses formulées par les ONG sur le contexte général de l'UNESCO et l'évaluation de leur coopération avec l'Organisation ; puis quelques propositions prospectives en relation avec le nouveau programme de Développement Durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de Développement Durable (ODD) qui y sont énoncés en vue de leur intégration au 39 C/5.

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS FORMULEES PAR LES ONG EN VUE DU 39 C/5.

La majorité des répondants a considéré que le "dialogue interculturel, la consolidation de la paix et la lutte contre toutes les formes de discrimination", l' "éducation à la citoyenneté mondiale, y compris la prévention de l'extrémisme violent" et l' "éducation en vue du développement durable" étaient des domaines hautement prioritaires.

D'autres thématiques ont également été soulignées, par exemple celles de la promotion de la culture et des industries créatives contemporaines comme élément moteur des villes durables, la réglementation des nouvelles technologies et la lutte contre le discours de haine diffusées par le biais des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

En ce qui concerne les publics cibles, la majorité des ONG a considéré qu'il fallait accorder aux jeunes la priorité la plus élevée. D'autres publics cibles ont été cités tels les enfants déplacés par les conflits et catastrophes, la petite enfance, les filles et les femmes notamment les mères.

OBSERVATIONS FORMULEES PAR LES ONG RELATIVES AUX GRANDS PROGRAMMES : (A PARTIR D'UNE EVALUATION DE LA COOPERATION ONG-UNESCO)

Education : dans leur coopération avec l'UNESCO, les ONG ont privilégié l'alphabétisation des adultes et l'apprentissage tout au long de la vie, la formation des enseignants et l'accès de tous à une éducation de qualité, l'égalité des genres et l'autonomisation des filles et des femmes, le multilinguisme et les technologies.

Sciences exactes et naturelles : les ONG ont mentionné leur collaboration fructueuse, notamment avec le programme MAB, le Programme Hydrologique International (PHI) ainsi que la COP 21. Elles ont spécialement mentionné la nécessité d'améliorer l'accès à l'eau en Afrique, de même que l'autonomisation des femmes pour le suivi des ressources en eau.

Sciences sociales et humaines : 64% des répondants ont considéré importante leur récente collaboration avec l'UNESCO, notamment dans des programmes relatifs à la paix, au dialogue interculturel, au rapprochement des cultures, à l'égalité des genres et aux droits des femmes.

Culture : les ONG ont majoritairement mis l'accent sur leur coopération relative à la protection des patrimoines et à la promotion de la diversité des expressions culturelles ; dans une moindre proportion, elles ont cité aussi les villes créatives, l'urbanisme, la protection des biens culturels en cas de conflits armés.

Communication et Information : c'est dans ce domaine que les répondants ont jugé modérément importants les résultats obtenus grâce à l'appui de l'UNESCO. Sont cependant cités avec intérêt l'Atlas mondial des langues, l'aide des médias aux communautés, l'égalité des genres et l'éthique dans les initiatives liées à la communication et à l'information.

VERS UNE COOPERATION COLLECTIVE ONG-UNESCO 39 C/5 ET PROGRAMME 2030

La CIONG réunie à Paris du 12 au 14 décembre 2016 considère que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les ODD qui y sont énoncés offrent un nouveau cadre pour la coopération en matière de développement des 15 prochaines années.

La CIONG considère que le Programme 2030 est un programme universel, reflétant un monde en pleine mutation et une nouvelle prise de conscience de la complexité et des défis du développement. Pour y répondre elle propose que le 39 C/5 intègre dans tous ses programmes les principes directeurs du Programme 2030.

En complément des réponses individuelles des ONG, la CIONG :

Considère que, en vue de la réalisation du Programme 2030, l'UNESCO pourrait jouer un rôle significatif pour 8 ODD : OOD 4 (éducation), ODD 5 (égalité des genres), ODD 6 (eau), ODD 9 (recherche scientifique), ODD 11 (les villes y compris les cibles sur les patrimoines et l'inclusion), ODD 13 (changement climatique), ODD 14 (l'océan), ODD 15 (biodiversité), ODD 16 (sociétés pacifiques). Elle s'engage, conformément à ses missions, à apporter son concours à travers des forums et des événements majeurs, organisés tant au Siège que hors Siège.

Réaffirme la nécessité de promouvoir l'inclusion ("ne laisser personne de côté") par la participation de tous au processus de développement durable. Les ONG membres de la CIONG s'efforceront d'utiliser les TIC en vue de l'édification de sociétés du savoir inclusives et de l'accès universel au savoir, y compris pour les personnes handicapées, les minorités linguistiques, les populations des régions reculées, ainsi que d'autres groupes sociaux marginalisés et vulnérables. Face aux problèmes d'inclusion nés de crises, de conflits, de déplacement de populations, l'éducation à la résilience lui paraît comme étant un des thèmes essentiels dans le 39 C/5.

Souligne avec force que la paix, l'entente entre les cultures et la citoyenneté mondiale sont des points essentiels pour le programme de l'UNESCO, rejoignant l'OOD 16 qui engage la communauté internationale à promouvoir des sociétés pacifiques et justes, libérées de la peur et de la violence. La CIONG s'engage à soutenir toutes les initiatives non gouvernementales contribuant à la réalisation de cet objectif : rapprochement des cultures dans les programmes d'éducation formelle et non formelle ; programmes d'éducation destinés à promouvoir les valeurs du patrimoine, la créativité et la diversité culturelle, notamment à travers le réseau des villes créatives et le programme "Mémoire du monde".

Souligne également la nécessité de renforcer, dans le prochain C/5, la promotion de la participation des jeunes à travers la "Stratégie opérationnelle pour la jeunesse" (2014-2021). La CIONG s'engage à apporter à l'UNESCO son expertise multidisciplinaire pour donner aux jeunes les moyens de participer à la vie de leur société : développement des capacités pour passer à l'âge adulte, engagement citoyen, participation démocratique, lutte contre l'extrémisme violent...

Même si le sport n'est pas l'apanage de la jeunesse, la CIONG encouragera toute initiative pour promouvoir le sport au service de la paix et du développement dans le cadre du mandat de la Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport, de l'UNESCO.

Réaffirme enfin la nécessité de travailler avec l'Organisation en vue d'utiliser massivement les réseaux sociaux et les TIC afin de diffuser largement les priorités, idéaux et programmes de l'UNESCO. La CIONG a déjà proposé récemment au forum de Querétaro la constitution d'un réseau international de jeunes pour la paix ; elle entend soutenir et promouvoir tout type d'initiative du même genre. La CIONG entend aussi contribuer à la mise en œuvre des orientations du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI). Elle forme le vœu que l'accès à l'information et au savoir, le téléenseignement, la cyber-science, la diversité culturelle et linguistique, les dimensions éthiques de la société de l'information, figurent dans le 39 C/5.

La CIONG considère que l'égalité d'accès à l'information et au savoir demeure une des clés essentielles à la réalisation des objectifs et cibles de développement durable à l'horizon 2030.

Contribution présentée par
Patrick GALLAUD, Vice-Président
Comité de liaison ONG-UNESCO